

RAPPORT N° 92/4-54
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DES ATELIERS DES PLASTICIENS A L'ESPACE JEUMON

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION

Les Services Techniques ont établi le dossier d'aménagement des locaux de l'Espace Jeumon destinés aux Plasticiens. Les travaux consistent essentiellement en la réfection partielle des charpentes et toitures, ainsi qu'en la reprise des installations électriques. Ceux-ci sont évalués à 350 000 F.

Saisie de ce dossier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles vient de me confirmer qu'elle était prête à subventionner cette opération à hauteur de 50 %.

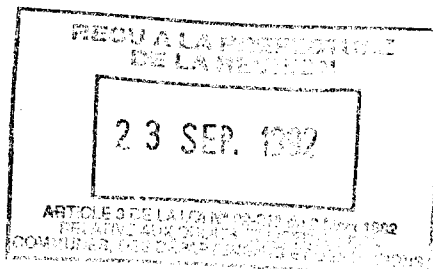
Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de la Culture une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/4-54
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

AMENAGEMENT DES ATELIERS DES PLASTICIENS A L'ESPACE JEUMON

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-54 du Maire, présenté par Firmin LACPATIA, Conseiller Municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement des locaux de l'Espace Jeumon destinés aux Plasticiens (coût estimé à 350 000 F).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter du Ministère de la Culture une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 SEP, 1992

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

